

DELIBERATION N° 86/03-01 - BUDGET PRIMITIF 1986

Monsieur BRUNGARD, Adjoint délégué aux finances, donne lecture du projet de budget primitif 1986, arrêté aux chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :

- . dépenses : 18 430 639
- . recettes : 18 430 639

- Section d'investissement :

- . dépenses : 5 812 526
- . recettes : 5 812 526

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre,

- vote le budget primitif 1986, tel qu'il lui a été présenté.